## Chauffage bain d'huile MANUEL D'INSTRUCTIONS

**OH12** 

10000186138

## USAGE DOMESTIQUE UNIQUEMENT LIRE CES INSTRUCTIONS AVANT D'UTILISER L'APPAREIL! INFORMATIONS À CONSERVER POUR USAGE ULTÉRIEUR

#### **Spécifications**

Nom du produit: Chauffage bain d'huile

Dimensions:32 x 14x 38 cm

Données techniques:220-240 Volts~, 50/60Hz, 800 Watts

# Précautions importantes Avant la première utilisation, MERCI DE BIEN VOULOIR LIRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ATTENTIVEMENT AVANT D'UTILISER L'APPAREIL.

- Déballer l'appareil et les différents éléments et s'assurer que chaque pièce est en bon état et ne présente aucun dommage apparent. Ne pas mettre en service un appareil endommagé.
- Les matériaux d'emballage peuvent s'avérer dangereux pour les enfants. Il y a un risque de suffocation, ne laissez pas les matériaux d'emballageà la portée des jeunes enfants.
- Lors de l'utilisation d'appareils électriques, des précautions d'utilisation sont à respecter afin d'éviter tout risque de feu, d'électrochocs, de brûlures et autres dommages.
  - Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés.

- Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'usager ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- Il convient de maintenir à distance les enfants de moins de 3 ans, à moins qu'ils ne soient sous une surveillance continue. Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans doivent uniquement mettre l'appareil en marche ou à l'arrêt, à condition que ce dernier ait été placé ou installé dans une position normale prévue et que ces enfants disposent d'une surveillance ou aient reçu des instructions quant à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et en comprennent bien les dangers potentiels.
- Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans ne doivent ni brancher, ni régler ni nettoyer l'appareil, et ni réaliser l'entretien de l'utilisateur.
- ATTENTION Certaines parties de ce produit peuvent devenir très chaudes et provoquer des brûlures. Il faut prêter une attention particulière en présence d'enfants et de personnes vulnérables.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire afin d'éviter un danger.
- L'appareil de chauffage ne doit pas être placé juste en dessous d'une prise de courant.
- MISE EN GARDE: Pour éviter une surchauffe, ne pas couvrir l'appareil de chauffage.

- Ne pas utiliser cet appareil de chauffage à proximité d'une baignoire, d'une douche ou d'une piscine.
- Cet appareil de chauffage est rempli d'une quantité précise d'huile spéciale. Les réparations nécessitant l'ouverture du réservoir d'huile ne doivent être effectuées que par le fabricant ou son service aprèsvente qui doit être normalement contacté en cas de fuite d'huile.
- Lorsque l'appareil de chauffage est mis au rebut, respecter les réglementations concernant l'élimination de l'huile. Cet appareil de chauffage ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères ; il doit être apporté à un centre local de récupération et de recyclage des appareils électriques et de l'huile.
- N'utilisez pas cet appareil à une finalité autre que celle pour laquelle il a été conçu. Cet appareil est conçu pour un usage en intérieur uniquement.
- Placez cet appareil sur une surface plane, stable et thermorésistante. Toute autre position de l'appareil et potentiellement dangereuse.
- Lors de la première utilisation vous pouvez sentir une odeur désagréable dans les premières minutes. C'est un phénomène normal qui s'estompe au bout d'un moment.
- N'essayez pas de démonter cet appareil, de le réparer ou d'effectuer vous-même des modifications. Cet appareil ne contient aucune pièce utilisable séparément.
- Le cordon ne doit pas toucher de surface chaude. Ne pas

laisser pendre le cordon afin d'éviter tout risque d'accrochage ou de chute.

- Ne pas laisser le chauffage bain d'huile en fonctionnement sans surveillance.
- ATTENTION: Afin d'éviter tout danger dû au réarmement intempestif du coupe-circuit thermique, cet appareil ne doit pas être alimenté par l'intermédiaire d'un interrupteur externe, comme une minuterie ou être connecté à un circuit qui est régulièrement mis sous tension et hors tension par le fournisseur d'électricité.
- Toujours installer les pieds de votre appareil de chauffage avant de l'utiliser.

#### Mise au rebut du produit

La directive Européenne 2012/19/EU sur les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), exige que les appareils ménagers usagés ne soient pas jetés dans le flux normal des déchets municipaux. Les appareils usagés doivent être collectés séparément afin d'optimiser le taux de récupération et le recyclage des matériaux qui les composent et réduire l'impact sur la santé humaine et l'environnement.

Le symbole de la « poubelle barrée » est apposé sur tous les produits pour rappeler les obligations de la collecte séparée. Les consommateurs devront contacter les autorités locales ou leur revendeur concernant la démarche à suivre pour l'enlèvement de leur appareil.

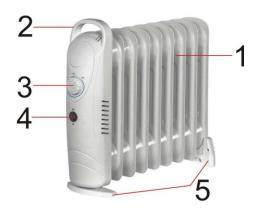


Fabriqué en Chine Importé par La FoirFouille SA –Siège Social 155Avenue Clément Ader 34174 Castelnau-le-lez – France

Tél: 04.99.52.31.50

### Mode d'emploi

## 1) Description générale

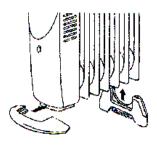


- 1. Éléments de chauffe à huile
- 2. Poignée de transport
- 3. Thermostat
- 4. Marche/Arrêt Voyant lumineux
- 5. Pieds

## 2) Assemblage

Sortir toutes les pièces du carton

- 1. Poser le haut du chauffage sur le sol.
- 2. Positionner les pieds à l'avant et à l'arrière.
- 3. Retourner le chauffage.



### 3) Comment utiliser le chauffage bain d'huile

- → Avant de mettre en marche l'appareil, assurez-vous que votre installation électrique support la puissance du chauffage d'appoint. Vérifiez que le cordon électrique et la prise ne soient pas endommagés.
- → Posez le chauffage sur une surface stable et plane afin d'éviter tout risque de chute. Laissez 90cm d'espace autour de l'appareil.Ne pas positionner l'appareil à proximité immédiate de plantes, meubles

ou rideaux.

- 1. Assurez-vous que le thermostat soitsur OFF et le bouton sur O avant de brancher l'appareil. Branchez le radiateur bain d'huile et allumer au moyen du bouton marche/arrêt(4) puis tourner le thermostat (bouton 3) dans le sens des aiguilles d'une montre au maximum.
- 2. En fonctionnement, le voyant lumineux 2 est allumé.
- 3. Positionnez le bouton marche/arrêt sur "O", le chauffage s'arrête de fonctionner. Le voyant lumineux s'éteint.
- 4. NE PAS COUVRIR le radiateur lorsque celui-ci est en marche.
- 5. Lorsque vous n'utilisez plus le radiateur bain d'huile, positionnez le bouton marche/arrêt sur "O", tournez le thermostat sur la position la plus basse (sens inverse des aiguilles d'une montre) et débranchez l'appareil.

#### **Nettoyage**

- ♦ Avant de nettoyer l'appareil, celui-ci doit être éteint, débranché. Laisser refroidir l'appareil.
- 1. Utiliser un chiffon doux et humide et sécher avec un chiffon sec ou un papier avant de le réutiliser ou de le ranger.
- 2. Ne pas utiliser de cire ou de lustrant qui pourrait réagir avec la chaleur et tâcher l'appareil.

#### **Stockage**

- Garder le carton pour stocker le radiateur.
- Nettoyer le radiateur selon les instructions ci-dessus.
- Enlever les pieds de l'appareil.
- Ranger les pièces dans le carton et le stocker dans un endroit sec.
- Le radiateur peut être stocké, assemblé.Le couvrir pour le protéger de la poussière.

#### **Maintenance**

- L'appareil ne doit pas être démonté. Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou toute autre personne de qualification similaire afin d'éviter tout risque.
- Durant l'utilisation, si vous constatez un mal fonctionnement, veuillez contacter le service aprèsvente afin que celui-ci s'assure que l'appareil peut être utilisé sans danger.
- N'essayez pas de démonter cet appareil, de le réparer ou d'effectuer vous-même des modifications. Cet appareil ne contient aucune pièce utilisable séparément.

#### Garantie

Chère cliente, cher client, nos produits sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux. Si malgré ces contrôles, votre appareil ne fonctionne pas correctement, nous vous demandons de vous rapprocher du magasin ou de contacter le SAV :

Par email : serviceclients@lafoirfouille.fr Numéro de téléphone : 0811 38 36 37

Attention : une preuve d'achat est indispensable pour le traitement de votre dossier (ticket de caisse ou

facture)

Conditions de garantie commerciale :

1. La garantie est gratuite.

- 2. La garantie a une durée maximum de 24 mois à compter de la date d'achat du produit.
- 3. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de la garantie ne peut être prise en compte.
- 4. La garantie couvre les pannes et dysfonctionnements de l'appareil dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination du produit et aux informations du manuel d'utilisation. Pour être pris en charge au titre de la garantie, la preuve d'achat est obligatoire (ticket de caisse ou facture) et le produit doit être complet avec l'ensemble de ses accessoires.
- 5. La clause de garantie ne couvre pas des détériorations provenant d'une usure normale, d'un manque d'entretien, d'une négligence, d'un montage défectueux, ou d'une utilisation inappropriée (chocs, non-respect des préconisations d'alimentation électrique, stockage, conditions d'utilisation...). Sont également exclus de la garantie les conséquences néfastes dues à l'emploi d'accessoires ou de pièces de rechange non d'origine, au démontage ou à la modification de l'appareil. Dans le cas d'un défaut non garanti, l'appareil ne sera pas pris en charge.

Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, La Foir'Fouille reste tenue des défauts de conformité dans les conditions des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la consommation et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Article L 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. » Article L 211-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
- 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. » Article L 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 211-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés

de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, al.1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »